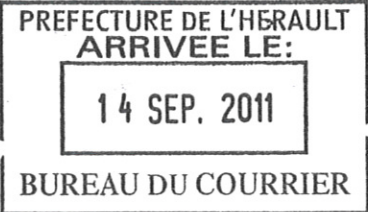


DECISION DU MAIRE N° 2011/41

TARIFS ACTIVITE PATCHWORK



Le Maire de la Commune de Juvignac,

Considérant que l'activité Patchwork est supprimée à compter du 01/09/2011,


Vu la décision n° 08/35 du 23 octobre 2008 relative aux tarifs de cette activité,

DECIDE

La décision n°08/35 du 23/10/2008 est abrogée.

Fait à Juvignac, 07 Septembre 2011

Le Maire,



Danièle ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le